

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2024

COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION (33403)
METROPOLE-LA REUNION-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Français - U51	Mardi 18 juin 2024	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 18 juin 2024	14 h - 16 h 30	écrite
Epreuve professionnelle - E3 -Prévention - santé - environnement - U33	Mercredi 19 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 20 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Epreuve de gestion et de dossier professionnel - Mercatique et gestion appliquée - U21 (1)	Vendredi 14 juin 2024	9 h - 11 h	écrite
Epreuve scientifique et technique - E1 - Technologie - U11 (1) - Sciences appliquées - U 12(1)	Vendredi 21 juin 2024 Vendredi 21 juin 2024	9 h - 10 h 10 h 30 - 11 h 30	écrite écrite
(1) Les sous-épreuves U11, U12 et U21 peuvent faire référence à un même contexte professionnel			
Langue vivante A*- U4	Mardi 11 juin 2024	14 h - 15 h 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U13	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2024	Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale : 15 minutes (5 min de présentation 10 min de questions)	orale
Organisation et mise en œuvre d'un service - U32	Suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets	Durée : 4 h	
Présentation du dossier professionnel - U22	A l'initiative des académies	Durée : 30 minutes***	orale
Communication et commercialisation - U31		Durée : 1 h 30	écrite orale
Epreuve facultative de langue vivante **- UF1		Durée : 20 minutes ****	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique

* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

*** La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes dont 10 minutes de présentation devant le jury

**** La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.